

Procès-verbal n°2 du Comité de Direction

Réunion du :	Jeudi 10 Septembre 2026
À :	18h00 – District Gard-Lozère
Présidence :	M. Fernand-Joseph D'ANNA
Présents :	Mmes Carole ESCOBEDO, Bernadette FERCAK, Nathalie JEANNEY, Françoise GEBELIN (en visio) et Rachel MARTIN (en visio) Mrs. Christian BOUTADE, Patrick CHAMP, Damien JURADO, Alain MAZON, Michel QUENIN et Mohamed TSOURI
Absents excusés :	Mme Audrey FIRMIN, Mrs., Philippe MOREL, Jean-Christophe MORANDINI, Frédéric ALCARAZ (CTD PPF) et le Dr. Jean François CHAPPELLIER
Assistent à la réunion :	Mrs. Claude BOUILLET (CDA), Teddy GRAS (Resp. Administratif), Nicolas RAINVILLE (CTA), Lionel ROCHETTE (CTD DAP).

Conformément à l'article 11.3.3 du Règlement Intérieur de la Ligue, les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Supérieure d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Préambule

Le Secrétaire Général souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Comité de Direction. Il remercie les membres et invités présents et procède à l'appel des membres.

Approbation des Procès-verbaux

Le Président soumet à l'approbation des membres du Comité de Direction le Procès-verbal n°1 du 08.07.2026

- POUR : 12
- CONTRE : 00
- ABSTENTION : 00

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité

Le Président soumet également à l'approbation des membres du Comité de Direction le Procès-verbal n°1 du Bureau du 21 Juillet 2026

- POUR : 12
- CONTRE : 00
- ABSTENTION : 00

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité

Le Président soumet également à l'approbation des membres du Comité de Direction le Procès-verbal n°2 du Bureau du 03.09.2026

- POUR : 12
- CONTRE : 00
- ABSTENTION : 00

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité

Le président en profite pour rappeler que **seules les informations données dans les procès-verbaux des instances (FFF, Ligue et District) peuvent être considérées comme officielles et que les clubs ne doivent pas se baser sur les hypothèses de sites internet non officiels.**

Condoléances

Le Comité de Direction informé du décès de :

- Téva RODRIGUEZ, joueur de l'équipe Réserve du Nîmes Olympique
- Mr PULIDO, père de Mr Orlando PULIDO Président du FC Langlade.
- Gérard HOURS, Vice-Président et Président d'Honneur du FC Langlade,
- Marlène ESPADA, Fille de M. Espada, membre de la CDA

Présente ses sincères condoléances aux familles.

Agenda du Président

<u>Date</u>	<u>Lieu</u>	<u>Objet</u>
13.07	Visioconférence	Comité Directeur LFO
25.07	Onet le Château	Réunion Présidents de District
11-12.08	Port Camargue	FFF Tour
25.08	Visioconférence	FFF DTN
29.08	CSuites Nîmes	Réunion de rentrée des arbitres (Seniors)
04.09	Gazelec Nîmes	Réunion de rentrée
05.09	CSuites Nîmes	Réunion de rentrée des arbitres (Jeunes)
08.09	District	Commission des arbitres

Courriers des Instances

FFF :

- Nous transmettant le BELFA du 16.07.2026. *Noté*
- Nous remerciant pour l'organisation du FFF Tour au Grau du Roi. *Noté*
- Nous proposant d'acquérir des caméras supplémentaires pour doter nos officiels pour nos rencontres. *Noté.*

LFO :

- Nous informant que les dotations pour les clubs labellisés sont arrivés à la LFO. *Noté.*
- Nous demander de proposer 3 noms de salles afin de nommer les salles de la LFO. *Noté.*

ANDFFF – Jérôme CARRERE :

- Nous proposant son intervention lors de la rentrée des Délégués en tant que Président de l'ANDFFF. *Noté*

Correspondances diverses

Mairie du Grau Du Roi :

- Souhaitant rencontrer M. D'Anna et M. Champ. *Noté*

750342 – Nîmes Foot Féminin

- Nous demander une dotation de ballon Taille 3 et 4. *Noté*

Composition des Commissions et Présidents

Le Comité de Direction nomme les nouveaux Présidents :

- Mr. Jean Pierre RIEU en tant que nouveau Président de la Commission Départementale des Délégués.
- Mr. Jean Philippe MORANDINI à la présidence de la Commission de Discipline jusqu'à la fin du mandat.
- Mr. Stéphan BROCCQ à la présidence de la Commission des Compétitions Jeunes.

Et valide les commissions comme annexe au présent PV

De plus, à compter de cette saison 2026-2027, la Commission du Football d'Animation change de nom et s'appellera désormais **Commission du Football des Enfants** (U6 à U13).

Commission du Football des enfants

A compter de cette saison 2026-2027, la Commission du Football d'Animation change de nom et s'appellera désormais **Commission du Football des Enfants** (U6 à U13).

De plus, les journées d'accueil FFF auront lieux :

- Le 19 Septembre à 9H45 (début 10h) jusqu'à 16h pour les U8 (matin) et U9 (après-midi) à REDESSAN
- Le 26 Septembre à 9H45 (début 10h) jusqu'à 16h à pour les U6 et U7 à POULX

Une modification règlementaire des pratiques que vous trouverez en Annexe donnera lieu à des visioconférence de la part du CTD, Lionel ROCHETTE :

- Le 07 Septembre à 19h00 pour les U12/U13,
- Le 14 Septembre à 19h00 pour les U6/U11.

Recrutement au sein du District Gard-Lozère

Le Comité de Direction lance un appel à candidature afin de recruter un Conseiller Technique Départemental (PPF) en charge du Plan de Performance Fédéral.

En annexe de ce PV, vous trouvez la fiche de poste correspondante.

Exclusion Temporaire : Carton Blanc

M. Nicolas RAINVILLE présente le Carton Blanc qui sera adopté cette saison à la majorité des divisions du District Gard-Lozère (D1/D2/Territoire). Voir PV N°2 du Bureau Directeur.

C'est l'évolution de l'exclusion temporaire mis en place dans notre District depuis 2 saisons qui dorénavant est encadrer par le règlement spécifique acté par la Ligue de football d'Occitanie.

Formation Initiale en Arbitrage

Les prochaines sessions de Formation Initiale en Arbitrage (FIA) auront lieu aux dates suivantes :

- Du 27 au 30 Octobre à Mejanès le Clap,
- Du 19 au 21 Octobre à Nîmes.

Assemblée Générale d'hiver

L'Assemblée Générale d'hiver de la saison 2025-2026 aura lieu le Samedi 21 Novembre à 9h30 à la salle de réunion de l'Hotel CSuites à Nîmes (entrée NIMOTEL Ville Active)

Conformément aux statuts et dispositions réglementaires, pour répondre aux obligations de communication de l'ordre du jour qui sera établi lors de la prochaine réunion du Comité de Direction, pour rappeler, les clubs peuvent présenter des questions diverses avant le 21.10.2026 dernier délai à l'adresse : secretariat@gard-lozere.fff.fr

Achat de tablette FMI

Afin de s'équiper ou renouveler son matériel, le **Comité maintient sa contribution en accordant une aide de 100€ par tablette achetée et deux par club maximum**, dans les conditions suivantes :

- la tablette permet d'équiper une équipe disputant un championnat avec utilisation de la F.M.I. ;
- la facture de cette tablette est au nom du Club ;
- la facture de cette tablette est postérieure au 1^{er} Juillet 2026.

Les Clubs concernés doivent fournir les justificatifs demandés au Secrétariat du District.

Candidats Libres Délégués Stagiaires

Suite à la demande de la Ligue de Football Occitanie de fournir un retour quant aux candidatures libres de délégués provenant du District, *le Comité de Direction décide de refuser les trois candidatures proposées.*

Situation de la CCF

Pour la saison 2026-2027, les clubs engagés en Seniors Féminine à 11 seront en Territoire avec 4 Districts. Le District gestionnaire sera le District de l'Hérault au niveau administratif, disciplinaire et réglementaire.

La Commission Féminine présente un projet en lien la Coupe du Monde Féminine qui aura lieu du 24 Juin au 25 Juillet 2027 au Brésil.

Le Comité Directeur émet un avis favorable pour le projet qui sera bientôt présenté aux clubs.

Ce projet sera présenté aux clubs et détaillé par la Commission.

Obligations de Diplômes des éducateurs

Le Comité,

Sur proposition de la Commission Technique Départementale,

Valide le tableau des obligations de diplôme ainsi que les catégories et niveaux concernés pour la saison 2026/2027 tel qu'annexé au présent PV et pour application de l'Article 10 des règlements généraux du District.

Championnat 2026/2027 - Composition poules jeunes en surnombre

Le Comité, valide les poules établis en surnombre pour 2026/2027 par la Commission des Jeunes et valide le fait qu'au sein de ces poules il y aura autant de relégations supplémentaires que d'équipe en surnombre afin de permettre un retour à la normale pour la saison 2027/2028.

Finales des Coupes Gard-Lozère 2027

Compte tenu du grand nombre de finales de Coupe Gard-Lozère qui sont jouées sur une seule journée, le Comité de Direction décide que les finales 2027 auront lieux sur deux jours :

- Jeudi 06 Mai 2027 pour les Finales Séniors Féminines et masculines.
- Samedi 08 Mai 2027 pour les Finales Jeunes Féminines et masculines.

Ainsi, les clubs peuvent soit candidater sur une des 2 journées soit sur les 2 journées.

Le Comité lance donc l'appel à candidature à l'organisation des finales 2027.

Journée INTER-REGIONALE mardi 06 Octobre en Aquitaine

La prochaine journée Interrégionale du Football aura lieu les mardi et mercredi 6-7 Octobre.

La FFF se déplacera dans les territoires pour présenter les politiques fédérales et écouter les remontées des Territoires. Le public visé le mardi est le Président du District, deux membres de chaque Comité Directeur et les directeurs de District.

Pour le mercredi, le public visé sont les directeurs de Ligue et District ainsi que les salariés concernés par les sujets à définir par la FFF.

Le Comité Directeur décide de nommer Carole ESCOBEDO et Michel QUENIN afin d'assister à la réunion du 06 Octobre.

Prochain Comité

- Le jeudi 8 Octobre 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président,
Fernand D'ANNA,



DISTRICT GARD-LOZERE DE FOOTBALL
LE PRESIDENT
J.F D'ANNA

Le Secrétaire Général,
Damien JURADO



DISTRICT GARD-LOZERE DE FOOTBALL
LE SECRETAIRE GENERAL
DAMIEN JURADO

Annexe 1 : PV des Bureaux Directeur

Procès-Verbaux du Bureau Directeur

Réunion du :	Mardi 21 Juillet 2026
À :	10h00 – District Gard-Lozère
Présidence :	M. Fernand-Joseph D'ANNA
Présents :	Mmes Audrey FIRMIN M. Michel QUENIN, Patrick CHAMP
Absent excusé :	M. Damien JURADO

Conformément à l'article 11.3.3 du Règlement Intérieur de la Ligue, les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Supérieure d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Entente 2026-2027

Catégorie	Nom de l'entente	Club support	Club en entente
U15	ENT. CIGALOIS SUMENE	503288 – ES SUMENE	503233 – CIGALOIS
U19	CABASSUT/AIMARGUES	560593 – CABASSUT	503353 – SO AIMARGUES
U15	CABASSUT/AIMARGUES	560593 – CABASSUT	503353 – SO AIMARGUES
U17	AIMARGUES/CABASSUT	503353 – AIMARGUES	560593 - CABASSUT
U17	ENT. UCHAUD BEAUV	517866 – GC UCHAUD	503269 - BEAUVOISIN
U15	ENT. BEAUV UCHAUD	503269 – BEAUVOISIN	517866 – GC UCHAUD
U19	ENT. RIBAUTE BOISSET	531236 – RIBAUTE	560833 - BOISSET
U13	ENT.PONT DU GARD	581851 – AS VERS	564374 – REMOULINS SF
U15	ENT.PONT DU GARD	581851 – AS VERS	564374 – REMOULINS SF
U13	ENT. ESCB ASLCC VA	532024 – LE BUISSON	523366 – ASLCC 590329 – VAILLANTE AUMONAISE
U17	ENT. BUISSON ASLCC	532024 – LE BUISSON	523366 - ASLCC

Le Bureau Directeur valide les ententes ci-dessous à la date du 21 Juillet 2026 :

Composition des poules Séniors 2026-2027

Le Bureau Directeur valide les poules Séniors 2026-2027 suivantes :

Dépt 1 (12 CLUBS)

- 1 AC PISSEVIN VALDEGOUR 1
- 2 CA BESSEGES 1
- 3 LE VIGAN PVAFC 1
- 4 ES SUMENE 1
- 5 FC CABASSUT 1
- 6 FC VAL DE CEZE 1
- 7 FC CHUSCLAN LAUDUN 1
- 8 ST GILLES AEC 1
- 9 OC REDESSAN 1
- 10 LE GRAU du ROI 2
- 11 US AIGUES MORTES 2
- 12 US MONOBLET 1

Dépt 2 Poule A (12 CLUBS)

- 1 O FOURQUES
- 2 JS CHEMIN BAS AVIGNON 2
- 3 OC REDESSAN 2
- 4 STO AIMARGUES 2
- 5 EF VEZENOBRES CRUVIERS 1
- 6 AS ST CHRISTOL LES ALES 1
- 7 AS CAISSARGUES
- 8 CO NIMES SOLEIL LEVANT 1
- 9 FC VAUVERT 2
- 10 AS ROUSSON 2
- 11 FC LANGLADE 1
- 12 OC BELLEGARDE

Dépt 2 Poule B (12 CLUBS)

- 1 SSB LA GRAND COMBE
- 2 NIMES MAS DE MINGUE
- 3 CA BESSEGES 2
- 4 ALL FIVE ACADEMIE 1
- 5 SA ST HIPPOLYTE DU FORT
- 6 O ST HILAIRE LA JASSE 1
- 7 ES PAYS UZES 2
- 8 US GARONS 1
- 9 FC VATAN 1
- 10 RC RODILHAN 1
- 11 ES THEZIERS 1
- 12 AS ST PRIVAT 2

Dépt 3 Poule A (12 CLUBS)

- 1 FC CALVISSON
- 2 FC ST CHAPTES
- 3 ES BARJAC 2
- 4 ASC CHAMBORIGAUD
- 5 O ST HILAIRE LA JASSE 2
- 6 AS ST PAULET

- 7 FC VAL DE CEZE 2
- 8 FC CHUSCLAN LAUDUN 2
- 9 FC RIBAUTES LES TAVERNES 1
- 10 FC PONTIL PRADEL
- 11 FC MOUSSAC 2
- 12 GC QUISSAC 1

Dépt 3 Poule B (12 CLUBS)

- 1 FC CANABIER 1
- 2 AC PISSEVIN VALDEGOUR 2
- 3 AS ST CHRISTOL LES ALES 2
- 4 FC BAGNOLS PONT 2
- 5 FC TAVEL 1
- 6 US PUJAUT 1
- 7 SF REMOULINS
- 8 AS BEAUVOISIN
- 9 NIMES CASTANET
- 10 SC MANDUEL
- 11 FC SALINDRES 1
- 12 US ST JULIEN DE PEYROLAS

Dépt 3 Poule C (12 CLUBS)

- 1 US MONOBLET 2
- 2 JSO AUBORD 1
- 3 ZEPHIRS DE CONGENIES 1
- 4 RC ST LAURENT DES ARBRES
- 5 LE VIGAN PVAFC 2
- 6 SC ANDUZE 2
- 7 AS BAGARD
- 8 AS CENDRAS
- 9 LES MAGES/SEDI SUD
- 10 NIMES CHEMINOTS
- 11 ES SUMENE 2
- 12 ES MARGUERITTES 2

Dépt 3 Poule D (12 CLUBS)

- 1 FC CABASSUT 2
- 2 GC GALLICIAN
- 3 ALL FIVE ACADEMIE 2
- 4 RC SAUVETERRE
- 5 US BOUILLARGUES
- 6 AS VERSOISE
- 7 EN ROCHEFORT SIGNARGUES
- 8 ST GILLES AEC 2
- 9 US GARONS 2
- 10 GC UCHAUD 2
- 11 EP VERGEZE 2
- 12 RC GENERAC 2

Dépt 4 Poule A (10 CLUBS)

- 1 FC CALVISSON 2
- 2 FC SALINDRES 2
- 3 FC VATAN 2

- 4 FC PAYS D'UZES
- 5 SO LA CALMETTE
- 6 EF VEZENOBRES CRUVIERS 2
- 7 FC ST CHAPTES 2
- 8 AS BAGARD 2
- 9 FC LANGLADE 2
- 10 US VESTRIC 2
- 11 BOISSET ET GAUJAC
- 12

Dépt 4 Poule B (10 CLUBS)

- 1 INDEPENDANTE PSE 30
- 2 RC ARAMON
- 3 FC ST QUENTIN
- 4 FC RIBAUTES LES TAVERNES 2
- 5 ST GERVASY
- 6 ES THEZIERES 2
- 7 NIMES EST FUTSAL 1
- 8 PUJAUT 2
- 9 POULX
- 10 FC CANABIER 2
- 11
- 12

Dépt 4 Poule C (10 CLUBS)

- 1 ES TROIS MOULINS
- 2 FC RODILHAN 2
- 3 CO SOLEIL LEVANT 2
- 4 JSO AUBORD 2
- 5 AS VENEJAN
- 6 FC BAGNOLS PONT 3
- 7 N. CHEMIN BAS 3
- 8 ZEPHYR CONGENIES 2
- 9 US VESTRIC 1
- 10 US BOUILLARGUES 2
- 11 GC QUISSAC 2
- 12 FC MONFRINOIS

La Commission des Compétitions Séniors se réserve le droit d'ajouter de nouvelles équipes aux places vacantes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Le Président,
Fernand D'ANNA,**

**Le Secrétaire de séance,
Michel QUENIN**

DISTRICT GARD-LOZERE DE FOOTBALL
LE PRESIDENT
J.F D'ANNA



Procès-verbal n°2 du Bureau

Réunion du :	Judi 03 Septembre 2026 (réunion dématérialisée)
À :	10h00 – DGL
Présidence :	M. Fernand D'ANNA
Présents :	MM. Audrey FIRMIN, Damien JURADO, Michel QUENIN, Patrick CHAMP
Assistent :	MM. Teddy GRAS, Resp. Administratif

Conformément à l'article 11.3.3 du Règlement Intérieur de la Ligue, les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification et de leur homologation par le Comité de Direction du District, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Liste des ententes 2026-2027

Le bureau Directeur valide les ententes ci-dessous à la date du 02 Septembre 2026 :

Catégorie	Nom de l'entente	Club Support	Club en entente
U15	ENT. REDESS 3 MOULIN	526898 – OC REDESSAN	549436 – ENT. S LES TROIS MOULINS
U13	ENT. BEAUV UCHAUD	503269 – BEAUVOISIN AS	517866 – GALLIA CLUB D'UCHAUD
U15	ENT. RIBAUTE – BAGARD	531236 – RIBAUTE TAVERNES FC	533444 – AS DE BAGARD
U15	ENT. RIBAUTE – BAGARD	531236 – RIBAUTE TAVERNES FC	533444 – AS DE BAGARD
U13	ENT. BAGARD-RIBAUTES	533444 – AS DE BAGARD	531236 – RIBAUTE TAVERNES FC
U13	ENT. BAGARD-RIBAUTES	533444 – AS DE BAGARD	531236 – RIBAUTE TAVERNES FC
U6/U7	ENT. BEAUCAIRE JONQUIERES	551488 – SBFC	503388 – JC JONQUIERES
U8/U9	ENT. BEAUCAIRE JONQUIERES	551488 – SBFC	503388 – JC JONQUIERES
U10/U11	ENT. BEAUCAIRE JONQUIERES	551488 – SBFC	503388 – JC JONQUIERES
U10/U11	ENT. BAGARD-RIBAUTES	533444 – AS DE BAGARD	531236 – RIBAUTE TAVERNES FC

Exclusion Temporaire 2026-2027

A compter de la saison 2026-2027, l'exclusion temporaire évolue et se met en harmonie avec le nouveau Règlement de la LFO mis en place pour cette saison. L'exclusion temporaire s'élargit également et couvrira les compétitions suivantes :

- Séniors D1
- Séniors D2
- Féminine séniors à 11
- Féminine séniors à 8
- U19
- U18 Féminine
- U17 Territoire
- U17 D1
- U17 D2
- U16 Territoire
- U15 Territoire
- U15 D1
- U15 D2
- U15 Féminine
- U14 Territoire
- Coupe Gard-Lozère Séniors et jeunes (à compter des 1/16 de finale)
- Coupe André Granier (à compter des 1/16 de finale)
- Coupe André Vigier (à compter des 1/16 de finale)

En annexe du présent Procès-verbal, vous trouverez l'explication en détail établi par la Ligue de Football Occitanie.

Nous tenons également à rappeler que l'exclusion temporaire est une sanction disciplinaire, notifiée par l'arbitre pour une durée de 10 minutes (arbitre officiel désigné par le District uniquement, les arbitres bénévoles désignés sont exclus de cette compétence/autorité).

Prochain Comité

- A Définir

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président,
Fernand D'ANNA

Le Secrétaire Général,
Damien JURADO



Annexe 2 : Exclusion Temporaire

Commission Régionale des Arbitres



Dispositif du carton blanc « Exclusion temporaire » 2026-2027



Dispositif du carton blanc

Contexte et Objectifs

Protocole du dispositif envers les joueurs

Protocole du dispositif envers un officiel d'équipe

Cas particuliers

Commission Régionale de l'Arbitrage



Saison 2026-2027



Dispositif du carton blanc

Contexte et Objectifs

CONTEXTE : - Face à la montée des incivilités sur les terrains de football, et aux multiples formes de contestation ou de pression exercées sur les arbitres, la LFO a décidé d'engager une démarche pour préserver le cadre du jeu, protéger les acteurs et encourager le respect des arbitres.

OBJECTIFS : - Répondre immédiatement à des comportements irrespectueux et contestataires passibles d'avertissement, en responsabilisant les joueurs afin de soutenir l'autorité de l'arbitre

SANCTION DISCIPLINAIRE : - Afin de répondre aux différentes interrogations et de garantir une application homogène, le carton blanc sera, dans un premier temps, limité à la contestation d'une décision de l'arbitre par paroles et/ou par gestes. Il n'est pas autorisé d'attribuer un carton blanc pour une faute de jeu (tacle, charge, main, attroupement...)

UN SEUL MOTIF : Manifester sa désapprobation en paroles ou en actes

Commission Régionale de l'Arbitrage



Saison 2026-2027



Dispositif du carton blanc

Protocole du dispositif envers les joueurs

Le Joueur peut recevoir un carton blanc soit « avant AVT » ou « après AVT »;

Le joueur sanctionné d'un carton blanc va s'asseoir sur son banc de touche;

L'exclusion temporaire dure 10' de temps de jeu effectif;

Le joueur pourra revenir sur le terrain avec l'accord de l'Arbitre Central
UNIQUEMENT lors d'un arrêt de jeu

Si un joueur reçoit deux cartons blancs par match, alors il recevra un carton rouge;

Commission Régionale de l'Arbitrage

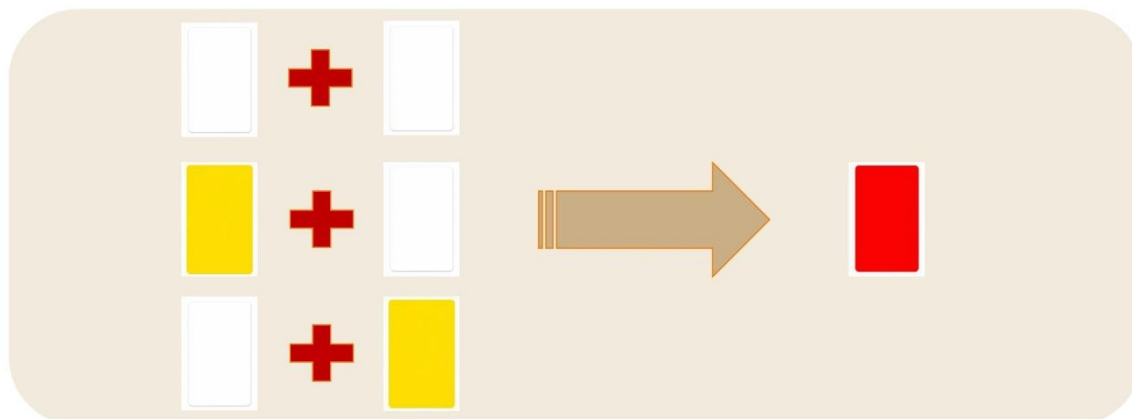


Saison 2026-2027



Dispositif du carton blanc

Protocole du dispositif envers les joueurs



Commission Régionale de l'Arbitrage

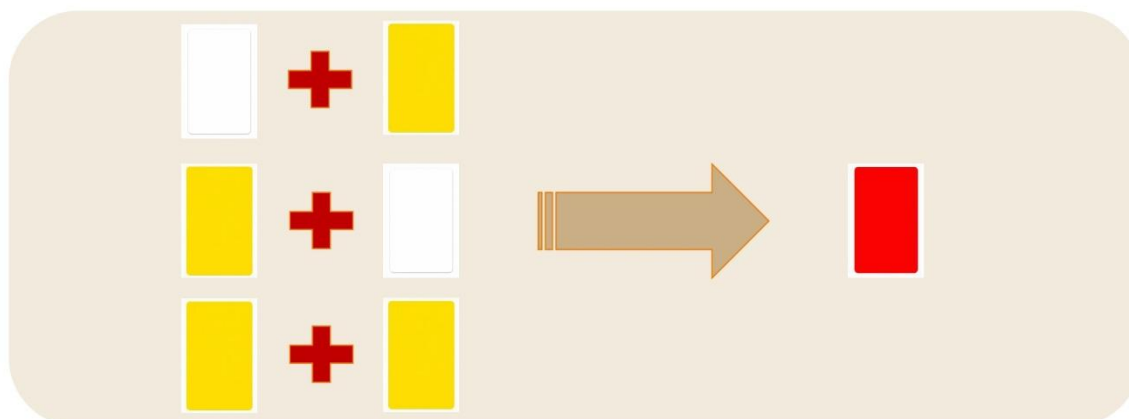


Saison 2026-2027



Dispositif du carton blanc

Protocole du dispositif envers un officiel d'équipe



Commission Régionale de l'Arbitrage



Saison 2026-2027



Dispositif du carton blanc

Cas particuliers

CUMUL DE CARTONS BLANCS : - Si une équipe est réduite à moins de 8 joueurs ou joueuses car elle a été sanctionnée de 4 cartons blancs dans un intervalle de 10 minutes => Arrêt définitif du match.

CARTON BLANC AVANT LA MI-TEMPS : - Si un joueur reçoit un carton blanc moins de 10 minutes avant la mi-temps, le joueur doit purger la durée restante de son exclusion temporaire à compter du coup d'envoi de la deuxième mi-temps.

CARTON BLANC AVANT L'ÉPREUVE DES TIRS AU BUT : - Si un joueur reçoit un carton blanc et que l'arbitre siffle pendant ces 10' la fin du match avec ensuite une séance de tirs au but, le joueur exclu temporairement pourra participer à l'épreuve des tirs au but.

REPLAÇANT : - Un remplaçant ne peut recevoir un carton blanc. Il recevra un carton jaune en cas de contestation.

COMPÉTITIONS U14/U15 : - Pour les rencontres dont la durée d'un match est de 80 minutes, l'exclusion temporaire dure **8 minutes.**



Annexe 3 : Nouvelles Règles Football des Enfants

U6/U7 :

Organisation :

- Foot à 4
- Dissociation par niveau (loisir / intermédiaire / développement)
- Journée d'accueil le 26 Septembre
- Journée nationale U6 : 24 Avril
- 3 futsal (U6) par secteur
- U6 : trois rotations
- U7 : 4 rotations

Règles :

- Terrains : 30x20m
- 3 rencontres et 1 défi en 1c1 : 4 temps de 12 minutes
- Rentrée de touche : conduite de balle obligatoire
- Possibilité de marquer après la première touche

U8/U9 :

Organisation :

- FOOT à 5
- Dissociation par niveau (loisir / intermédiaire / développement)
- Une journée d'accueil U8 et U9 (19 septembre)
- U8 et U9 : 4 rotations

Règles :

- Terrains : 40m x 25m
- 3 rencontres + 1 défi en 2c1 : 4 temps de 15 minutes
- Rentrée de touche : conduite de balle obligatoire
- Possibilité de marquer après la première touche

U10/U11 :

Organisation :

- FOOT à 8
- Dissociation par niveau (loisir / intermédiaire / développement)
- Arbitrage à la touche par les remplaçants
- Plateau à 3 équipes
- U10/U11 : 5 rotations

Règles :

- 2 rencontres de 25 minutes + 1 défi jonglerie
- Jonglerie : des deux pieds, 30 max SANS surface de rattrapage
- Hors –jeu à la médiane

U12/U13 :

Organisation :

- FOOT à 8
- Dissociation par niveau (loisir / intermédiaire / développement)
- Arbitrage à la touche par les remplaçants
- Match à 2 équipes en 3 phases
- Journée des capitaines : 07 novembre (M : matin / F : après midi)
- Festival Pitch U13 et JP Roux U12

Règles :

- Rencontres de 70 minutes
- 2x35' avec pause coaching de 2' à la 17e et 52e
- 3 défis techniques sur la saison
- Hors –jeu à la médiane
- Finale dépPitch U13 : 27 mars
- Finale JP Roux U12 : 24 avril

Annexe 4 : Obligations de diplômes des éducateurs

TABLEAU DES OBLIGATIONS DE DIPLOMES DES EDUCATEURS POUR LES PLUS HAUTS NIVEAUX DE COMPETITIONS DISTRICT

Proposé et acté en commission Technique et Sélection
Validé par le Comité de Direction



Saison 2026/2027

Catégorie d'Age	Niveau	OBLIGATION
SENIORS	Départemental 1	CFI Seniors Certifié
		Licence Educateur Fédéral obligatoire à minima
	Départemental 2	CFI Seniors
		Licence Animateur Fédéral obligatoire à minima
U19	Départemental 1	CFI U14-U19
		Licence Animateur Fédéral obligatoire à minima
	Départemental 2	CFI U14-U19
		Licence Animateur Fédéral obligatoire à minima
U17	TERRITOIRE	CFI U14-U19 Certifié
		Licence Educateur Fédéral obligatoire à minima
	Départemental 1	CFI U14-U19
		Licence Animateur Fédéral obligatoire à minima
U16	TERRITOIRE	CFI U14-U19 Certifié
		Licence Educateur Fédéral obligatoire à minima
U15 (Fille/Garçon)	TERRITOIRE	CFI U14-U19 Certifié
		Licence Educateur Fédéral obligatoire à minima
	Départemental 1	CFI U14-U19
		Licence Animateur Fédéral obligatoire à minima
U14	TERRITOIRE	CFI U14-U19 Certifié
		Licence Educateur Fédéral obligatoire à minima
U13 (Fille/Garçon)	Développement et/ou Territoire Départemental 1	CFI U10-U13 Certifié
		Licence Educateur Fédéral obligatoire à minima
U12 (Fille/Garçon)	Développement et/ou Territoire Départemental 1	CFI U10-U13 Certifié
		Licence Educateur Fédéral obligatoire à minima
U11	Elite/Développement	CFI U10-U13 Certifié
		Licence Educateur Fédéral obligatoire à minima
U10	Elite/Développement	CFI U10-U13 Certifié
		Licence Educateur Fédéral obligatoire à minima
U09	Elite/Développement	CFI U6-U9 Certifié
		Licence Educateur Fédéral obligatoire à minima

Pour l'éducateur en charge de ces équipes, les Clubs se devront de saisir à minima une licence EDUCATEUR Fédéral pour le niveau Territoire/D1 et Elite/Développement, ainsi qu'une licence ANIMATEUR Fédéral pour les niveaux D2 et ...

Annexe 5 : Fiche de poste Conseiller technique Départemental PPF

FICHE DE POSTE - CTD chargé du Plan de Performance et Formation (CTD-PPF)

DÉTECTER - ORIENTER - ENSEIGNER - SUIVRE

DESCRIPTION DU POSTE

- Le CTD-PPF est placé(e) sous l'autorité hiérarchique du Président de la Ligue ou du Président de District correspondant au territoire d'exercice
- Mettre en place du plan régional d'actions techniques décliné dans le département ou secteur géographique.
- Mettre en place et suivre le plan de performance fédéral et du football en milieu scolaire.
- Gérer les opérations de détection et de perfectionnement.
- Mettre en place la formation des éducateurs.
- Entraîner, visiter et conseiller les clubs et les éducateurs.

MISSIONS

- Mettre en place et assurer l'accompagnement et le suivi des sections sportives.
- Encadrer les sélections départementales ou régionales.
- Participer aux réunions de coordination de l'Équipe Technique Régionale.
- Participer à l'élaboration de contenus techniques.
- Mettre en place et suivre les labels « jeunes » dans son département ou secteur géographique.
- Mettre en place et coordonner le réseau d'éducateurs chargés de l'élite jeune du secteur.
- Organiser des centres de perfectionnement (y compris pour les gardiens de but).
- Organiser et effectuer le suivi des différentes compétitions Foot à 11 et Futsal.
- Participer à l'animation des commissions relevant de son domaine d'intervention.
- Mettre en place et organiser des formations d'éducateurs (initiales et continues).
- Encadrer et intervenir dans les formations d'éducateurs et jurys d'examen.
- Participer aux réunions de coordination de l'Équipe Technique Régionale.
- Effectuer le tutorat des éducateurs.
- Suivre les éducateurs formés et l'encadrement des clubs.
- Participer à des groupes de travail ou des séminaires nationaux initiés par la DTN.

PRÉ-REQUIS

- Être titulaire : du BEES 2 Football ou du DES.
- Expérience d'encadrement du football dans un club (apprécié).

COMPÉTENCES MÉTIER

- Capacité d'organisation et de suivi de projet.
- Capacité à transmettre, conseiller et proposer.
- Capacité à utiliser les outils bureautiques.
- Techniques de communication et d'analyse.
- Pratique et maîtrise de l'outil informatique.

QUALITÉS

- Esprit d'équipe.
- Sens du relationnel.
- Efficacité : fiabilité - adaptabilité - exemplarité.
- Rigueur technique et administrative.

Annexe 5 : COMPOSITIONS COMMISSIONS 2026/2027

PÔLE JURIDIQUE

1.1) COMMISSION GÉNÉRALE D'APPEL (CGA)

Président : M. Michel QUENIN.

Secrétaire : Mme Paulette SAINT-PIERRE.

Membres : Mme Carole ESCOBEDO, Bernadette FERCAK, M. Hervé BEAUBET, Patrick CHAMP, Alain MAZON, Georges MICHEL, André PEREL, Christophe CORBALAN, Bernard ROUSSEL.

Représentant de la C.D.A. : M. Alain MAZON (*avec voix consultative*).

1.2) COMMISSION DISCIPLINAIRE D'APPEL

Président : M. Michel QUENIN.

Secrétaire : Mme Paulette SAINT-PIERRE.

Membres : Mme Carole ESCOBEDO, Bernadette FERCAK, M. Patrick CHAMP, Hervé BEAUBET, Alain MAZON, Georges MICHEL, André PEREL, Christophe CORBALAN, Bernard ROUSSEL.

Représentant de la C.D.A. : M. Alain MAZON (*avec voix consultative*).

1.3) COMMISSION DE DISCIPLINE DE DISTRICT (CDD)

Président : M. Jean-Philippe MORANDINI

Vice-Présidents : M. Rubens EUZÉBY, Alain BASSET

Secrétaires : M. Dominique DALVERNY, Alain MISTRAL.

Membres : M. Éric HOLZER, Didier LEFRANC, Daniel POIRIER.

Représentant de la C.D.A. : M. Michel MAURIN (*avec voix consultative*).

Section Administrative : M. Alain BASSET, Marcel COLLAVOLI, Éric HOLZER, Jean-Marc LAUGIER

Instructeurs* : M. Christine REVER

* L'instructeur ne peut être membre des organes disciplinaires saisis de l'affaire qu'il a instruite, ni avoir un intérêt direct ou indirect à l'affaire.

1.4) COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS (CSR)

Président : M. Mohamed TSOURI

Secrétaire : M. Karim EL BACHIRI

Membres : M. Salim GALAI, Damien JURADO, Bernard PERIS, Sauveur ROMAGNOLE, Mme Claire MANTOUX

Instructeur : Frédéric DUVAL

1.5) COMMISSION DE DISTRICT DU STATUT DE L'ARBITRAGE (CDSA)

Président : M. Georges DAGANI

Secrétaire : M. François ESPADA

Membres au titre des représentants licenciés des clubs : M. Bertrand BIANCIOTTO, Stéphan BROCCQ, Sauveur ROMAGNOLE,

Membres au titre des arbitres : M. Claude BOUILLET, Christian BOUTADE, François ESPADA, Patrice HEURGUE, Alain MAZON

C.D.T.A. : M. Nicolas RAINVILLE (*avec voix consultative*).

1.6) COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES (CSOE)

Président : M. Bernard ROUSSEL

Secrétaire : Mme Paulette SAINT-PIERRE.

Membres : M. Eric CARION, Daniel POIRIER, Rubens EUZÉBY, Paulette SAINT PIERRE.

1.7) COMMISSION TECHNIQUE D'ARBITRAGE (CTA)

Président : M. Claude BOUILLET.

Secrétaire : M. Christian BOUTADE.

Membres : M. François ESPADA, Bertrand BIANCOTTO, Frédéric JODAR.

C.D.T.A. : M. Nicolas RAINVILLE (*avec voix consultative*).

1.8) COMMISSION DE RÉVISION DES TEXTES (CRT)

Président : M. Damien JURADO

Membres : M. Michel QUENIN, Jean-Pierre RIEU, Sauveur ROMAGNOLE, Mohamed TSOURI.

1.9) COMMISSION FINANCE DES CLUBS

Président : M. Mohamed TSOURI

Membres : Mme Audrey FIRMIN, M. Fernand D'ANNA, Michel QUENIN, Alain BASSET.

PÔLE ACTIVITÉS SPORTIVES

2.1) COMMISSION DES COMPÉTITIONS SENIORS (CCS)

Président : M. Jean-Pierre RIEU

Secrétaire : Mme. Cendrine MENUJER

Membres : M. Patrick AURILLON, Pierre-Jean JULLIAN, Bernard PERIS.

Personnel référent : Mme Mylène LEGAL.

2.2) COMMISSION DES COMPÉTITIONS JEUNES (CCJ)

Président : M. Stéphan BROCC

Secrétaire : M. Claire MANTOUX

Membres : Michel UDOVICIC, Jean-Marie TASTVIN, Stéphane HOLZER

Personnel référent : Mme Muriel VERDIER.

2.3) COMMISSION DES COMPÉTITIONS FÉMININES (CCF)

Présidente : Mme Bernadette FERCAK.

Secrétaire : Grégory GRAUBY

Pôle administratif : Mme. Françoise GEBELIN, M. Didier LEFRANC

C.T.D. D.A.P. : M. Lionel ROCHETTE (*avec voix consultative*).

2.5) DÉLÉGATION DU DISTRICT À LA COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES (CDTIS)

Référent départemental : M. Sébastien TEISSIER.

2.6) COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE (CDA)

Président : M. Claude BOUILLET.

Vice-Président : M. Christian BOUTADE.

Secrétaire : M. Jean-Louis CABARDOS.

Représentant des arbitres en activité : MM. Thierry GALAUP (**Bureau**)

Représentant des Arbitres à la Commission de Discipline : M. Michel MAURIN, Eric HOLZER (*avec voix consultative*). (**Bureau**)

Représentant des Arbitres aux Commissions d'Appel : M. Alain MAZON (*avec voix consultative*) (**Bureau**)

Représentant des Arbitres n'ayant jamais pratiqué l'arbitrage : M. Patrick CHAMP (**Bureau**)

C.T.D.A. : M. Nicolas RAINVILLE (*avec voix consultative*)

Pôle « Ethique »

Responsable du pôle : M. François ESPADA (**Bureau**)

Membre : Patrice HEURGUE, Eric HOLZER, Jean-Lin MARTIN, Christophe ESCUDERO

Pôle « Technique » : Bureau

Responsable du pôle : M. Nicolas RAINVILLE (C.D.T.A.)

Secteur Alès : M. Éric HOLZER

Secteur Bagnols : M. Georges DAGANI

Secteur Nîmes : M. Bertrand BIANCOTTO

Pôle « Désignations »

Responsable du pôle : M. Claude BOUILLET

Membres : M. François ESPADA, Thierry GALAUP, Jean-Marc LAUGIER, Younes ETTIBARI.

Pôle « Observateurs »

Responsable du pôle : M. Nicolas RAINVILLE (C.D.T.A.)

Observateurs Arbitres : MM. Bertrand BIANCIOTTO, Claude BOUILLET, Christian BOUTADE, Jean-Louis CABARDOS, François ESPADA, Patrice HEURGUE, Frédéric JODAR, Jean-Marc LAUGIER, Jean-Lin MARTIN, Thierry GALAUP

Observateurs Jeunes Arbitres : Shérif BENMOUSSA, Jean-Louis CABARDOS, Thierry GALAUP, Benjamin HENNION, Alain MAZON, Florian NICOLAS, Jean-Lin MARTIN, Laurent MAZAURIC, Florian OLIVES,

Personnel référent : M. Lucas LESCURE

2.7) COMMISSION DE DÉTECTION, DE RECRUTEMENT ET DE FIDÉLISATION DES ARBITRES

Président : M. Claude BOUILLET.

Président de la C.D.A. : M. Claude BOUILLET.

Au titre des élus du Comité Directeur : Mme Bernadette FERCAK.

Au titre des éducateurs : Patrick CHAMP

Au titre des dirigeants de clubs : Mme Nadine GRÉCO, M. Stéphan BROCCQ.

Membres : Bertrand BIANCIOTTO, Frédéric JODAR, Jean-Marc LAUGIER.

C.T.D.A. : M. Nicolas RAINVILLE (avec voix consultative).

2.8) COMMISSION DE GESTION ET DE DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

Président : M. Jean Pierre RIEU

Secrétaire : Mme Cendrine MENUJER

Membres : M. Eric HOLZER, Jean-Marc LAUGIER, Claude BOUILLET, Bernard PERIS, Frederic DUVAL

Personnels référents : M. Teddy GRAS & M. Lucas LESCURE

PÔLE TECHNIQUE ET FORMATION

3.1) COMMISSION TECHNIQUE ET SÉLECTION

Président : M. Patrick CHAMP

Secrétaire : Daniel DELPRAT

Membres : MM. Mehdi AMARA, Yoann BARCLAY, Nicolas BOVETTO, Jean-Louis CABARDOS, Bernard COCHET, Alain COSME, Thierry DALBART, Daniel DELPRAT, Bernard ELZIÈRE, Wilfrid LACAS, Lino LINARÈS, Philippe MOREL, Jean-Pierre OZIOL, Stéphane SAURAT, Nabil ZERFAOUI.

Intervenants Technique Foot Animation : Kyllian ALESSANDRI, Stéphane ARSAC, Yohan COCO, Michel COLLADO, Frédéric DOUTEY, Félix MARTIN, Loic FRIZOL, Jordan FORTUNATO, Jean-Philippe LATOUR, Gabriel TOKOTO

C.T.P.P.F. : M. Frédéric ALCARAZ (*avec voix consultative*).

C.T.D. D.A.P. : M. Lionel ROCHETTE (*avec voix consultative*).

3.2) COMMISSION D'ENGAGEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS

Président : Jean-Christophe MORANDINI

Secrétaire : M. Damien JURADO

Membres : Mme. Carole ESCOBEDO, Nathalie JEANNEY, Rachel MARTIN. M. Mohamed TSOURI.

3.3) COMMISSION MÉDICALE

Président : Dr Jean-François CHAPPELLIER.

Secrétaire : Dr Jean-Charles PIERRET.

Membres : Drs Jacques GIORDANO.

DÉPARTEMENT ANIMATION ET PROMOTION

4.1) COMMISSION DU FOOTBALL DES ENFANTS (CFE)

Président : M. Didier CASANADA.

Secrétaire : M. Sauveur ROMAGNOLE.

Membres : Mme Nadine GRÉCO, Martine JOLY, M. Michel COLLADO, Jean-Louis DELFIEU, Léonard IANANTUONI.

C.T.D. D.A.P. : M. Lionel ROCHETTE (*avec voix consultative*).

Personnels référents : Mmes Mylène LEGAL (U13 & U12) et Muriel VERDIER (U6 à U11).

4.2) COMMISSION MIXTE F.F.F. / U.N.S.S.

Rattachée à la Commission Technique avec le directeur départemental U.N.S.S. et le Délégué Départemental U.S.E.P.